

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 678

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 678 intitulé : *Règlement concernant le traitement des élus municipaux* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 13 juin 2018.

Antoine Banville Directeur du Service des affaires juridiques et greffier